

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PAVILLY

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE « RÉSIDENCE AUTONOMIE »

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le budget principal du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la Ville de Pavilly, et de son budget annexe « Résidence Autonomie ». Elle est disponible sur le site Internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires d'annualité, d'universalité, d'unité, d'équilibre et d'antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 29 avril 2026 par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté le 15 avril 2026. Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement, tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux occupants de la résidence autonomie « Georges de Beaurepaire ».

I. LE BUDGET D'EXPLOITATION

A) Généralités

Le budget d'exploitation permet à la résidence autonomie d'assurer les différentes missions qui sont les siennes, et principalement :

- La gestion de la résidence autonomie pour personnes âgées autonomes ;
- Les actions de prévention de la perte d'autonomie.

En 2026, les dépenses et recettes d'exploitation sont équilibrées à la somme de **542 835.25 €**

B) Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de la résidence autonomie sont constituées par l'entretien des bâtiments, la consommation des fluides, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services

effectuées, et le paiement des loyers au propriétaire de la résidence autonomie.

Les principales dépenses du budget d'exploitation de la résidence sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2025	BP 2026
606 – Achats non stockés de matières et fournitures	102 790,00 €	21 080.00 €
6112 – Prestations à caractère médico-social	38 075,00 €	43 000.00 €
626 – Frais postaux et de télécommunication	23 300,00 €	2 230.00 €
TOTAL GROUPE 1 – Dépenses afférentes à l'exploitation courante	164 165,00 €	66 310.00 €
621 – Personnel extérieur à l'établissement	61 000,00 €	61 500.00 €
622 – Rémunérations d'intermédiaires	0.00 €	0.00 €
TOTAL GROUPE 2 - Dépenses afférentes au personnel	61 000,00 €	61 500,00 €
6132 – Locations immobilières	197 502,00 €	0,00 €
6125- Crédit-Bail immobilier	0.00 €	354 204.00 €
6152 – Entretien et réparations sur biens immobiliers	4 730,00 €	0.00 €
6156 - Maintenance	1 560,00 €	5 721.25 €
617- Etudes et recherches	5 000,00 €	3 000,00 €
618 - Divers	0.00 €	0.00 €
654 – Pertes sur créances irrécouvrables	670.00 €	0.00 €
658 – Charges diverses de gestion courante	0.00 €	50 000.00 €
671 – Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	100.00 €	100.00 €
6811 – Dotation aux amortissements	1 857,99 €	2 000.00 €
TOTAL GROUPE 3 – Dépenses afférentes à la structure	211 419,99 €	415 025.25 €
TOTAL GÉNÉRAL DES GROUPES 1+2+3	436 584,99 €	542.835.25 €
D 002 – Déficit de la section d'exploitation reporté	0.00 €	0.00 €
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION	436 584,99 €	542.835.25 €

- Les dépenses du Groupe I afférentes à l'exploitation courante de la résidence autonomie représentent **12.18 %** du total général des dépenses des groupes 1 à 3. Au sein du Groupe I, **65.02 %** des dépenses sont constituées par les frais d'action de prévention de la perte d'autonomie, **22.62 %** par les dépenses liées les consommations en énergie électrique, et **7.54 %** par les consommations en eau de la résidence ;
- Les dépenses du Groupe II afférentes au personnel représentent **11.33 %** du total général des dépenses des groupes 1 à 3, de la résidence ;
- Les dépenses du Groupe III afférentes à la structure représentent **76.45 %** du total général des dépenses des groupes 1 à 3, dont **85.34 %** sont constituées par le paiement des loyers de la résidence autonomie au propriétaire bailleur, **12.05 %** par les frais liés au protocole transactionnel avec Logéal immobilier, **1.37%** par les dépenses liées aux contrats de maintenance et **0.48 %** par les dépenses des dotations aux amortissements ;
- À noter que le budget annexe de la résidence autonomie ne supporte aucune dépense financière (paiement des intérêts de la dette), en raison de l'absence d'endettement.

C) Les produits d'exploitation

Pour notre résidence autonomie, les recettes d'exploitation correspondent, principalement, aux loyers perçus auprès des locataires de la résidence autonomie ainsi qu'à la subvention versée par le C.C.A.S.

Les principaux produits d'exploitation de la résidence autonomie sont retracés dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2025	BP 2026
734 – Produits à la charge de l'utilisateur	277 468,98 €	277 000.00 €
738 – Produits à la charge d'autres financeurs	0,00 €	0,00 €
TOTAL GROUPE 1 – Produits de la tarification	277 468,98 €	277 000.00 €
706- Prestation de service	8 000.00 €	10 000.00 €
74 – Subventions d'exploitation et participations	107 256,00 €	211 658.00 €
TOTAL GROUPE 2 – Autres produits relatifs à l'exploitation	115 256,00 €	221 658.00 €
TOTAL GROUPE 3 - Produits financiers et non encaissables	560.00 €	560.00 €
TOTAL GÉNÉRAL DES GROUPES 1+2+3	393 284,98 €	499 218.00 €
Excédent de la section d'exploitation reporté	43 300,01 €	43 617.25 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	436 584,99 €	542 835.25 €

- Les produits de la tarification du Groupe I représentent **55.48 %** du total général des recettes des groupes 1 à 3 de la résidence autonomie, et parmi ces produits, **100,00 %** sont constitués par les loyers perçus auprès des locataires de la résidence autonomie ;

- Les autres produits relatifs à l'exploitation du Groupe II représentent **44.40%** du total général des recettes des groupes 1 à 3 de la résidence autonomie, et parmi ces produits, **85.72 %** correspondent au montant de la subvention d'équilibre versée par le budget du C.C.A.S., **9.77 %** est constitué du forfait autonomie, versé par le Département et le reste soit **4.51 %** correspond aux remboursements par les résidents de la Présence Verte.

II. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

A) Généralités

Contrairement à la section d'exploitation, qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du budget annexe « Résidence autonomie » à moyen ou long terme.

En 2026, les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à la somme de **43 907.02 €**.

B) Les emplois d'investissement

Les principales dépenses du budget d'investissement sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2025	BP 2026
1392 – Subvention d'investissement inscrites au compte de résultat	560,00 €	560,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	29 000.00 €	7 000.00 €
20+21 – Immobilisations incorporelles et corporelles	30 285,56 €	36 347.02 €
TOTAL GÉNÉRAL	59 845,56 €	43 907.02 €

Les principaux investissements nouveaux de l'année 2026 inscrits aux chapitres 20 et 21 sont les suivants :

- Achat d'un logiciel de gestion de la résidence autonomie : 19.900.00 €
- Aménagement des noues de la résidence : 4 600.00 € ;
- Achat de mobilier (réfrigérateur, lave-linge, sèche-linge, meubles logement famille) : 1 510.00 € ;
- Autres immobilisations (défibrillateur, autolaveuse, aspirateur dorsal, tableau affichage en liège) : 7 437.02 € ;
- Matériel de transport : 2 900.00 €.

En complément de ces dépenses, les crédits inscrits au chapitre 16 sont destinés à financer le remboursement des cautions aux locataires quittant la résidence autonomie.

C) Les ressources d'investissement

Les principales recettes du budget d'investissement sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2025	BP 2026
10682 – Affectation réserves investissement	0.00 €	0.00 €
10222 - FCTVA	0.00 €	69.86 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	20 000.00 €	2 000.00 €
28 – Dotation aux amortissements	1 857,89 €	2 000.00 €
Total des ressources d'investissement	21 857,89 €	4 068.86 €
R 001 – Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)	37 987,67 €	39 837.16 €
TOTAL GÉNÉRAL	59 845,56 €	43 907.02 €

Les principales recettes d'investissement prévues en 2026 sont les suivantes :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement 2025 ramené à zéro pour 2026, compte-tenu que le résultat d'investissement 2025 est excédentaire et ne nécessite plus une affectation de recettes provenant du budget principal du C.C.A.S.

III. LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET – RÉCAPITULATION

A) Récapitulation des produits et charges d'exploitation 2026 :

Les recettes et dépenses d'exploitation s'élèvent à **542 835.25 €** réparties comme suit :

	CHARGES	PRODUITS
Résultat 2025 reporté	0.00 €	43 617.25 €
Crédits nouveaux 2026	542 835.25 €	499 218.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	542 835.25 €	542 835.25 €

B) Récapitulation des ressources et emplois d'investissement 2026 :

Les emplois et ressources d'investissement s'élèvent à **43 907.02 €** réparties comme suit :

	EMPLOIS	RESSOURCES
Résultat 2025 reporté	0.00 €	39 837.16 €
Crédits 2025 reportés (restes à réaliser)	0.00 €	0.00 €
Crédits nouveaux 2026	43 907.02 €	4 068.86 €
TOTAL INVESTISSEMENT	43 907.02 €	43 907.02 €

IV. LES PRINCIPAUX RATIOS

Indicateurs ou ratios financiers	Rappel valeurs BP 2025	Valeurs BP 2026
Dépenses d'exploitation du Groupe I / population	26.71€ / Hab	10.91€ / Hab
Dépenses de personnel du Groupe II / population	9.92 € / Hab	10.12 € / Hab
Dépenses afférentes à la résidence du Groupe III / population	34.40 € / Hab	68.30 € / Hab
Produits de la tarification du Groupe I / population	45.14 € / Hab	45.59 € / Hab
Autres produits de l'exploitation du Groupe II / population	18.75 € / Hab	36.48 € / Hab
Dépenses d'équipement / population	9.73 € / Hab	5.98€ / Hab
Encours dette / population	0.00 € / Hab	0.00 € / Hab

*Nombre d'habitants retenu pour les ratios : 6 076 habitants

V. ÉTAT DE LA DETTE DU BUDGET ANNEXE

Sans objet, l'encours de la dette de la résidence autonomie étant inexistant.



VI. LES EFFECTIFS DU BUDGET ANNEXE

Sans objet, le budget annexe remboursant le C.C.A.S. de la mise à disposition de son personnel, à la résidence autonomie, ce qui ne nécessite pas de créer des emplois budgétaires.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L. 2121-26, L. 3121-17, L. 4132-16, L.5211-46, L. 5421-5, L. 5621-9 et L. 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Pavilly, le 29 avril 2026

Le Président
François TIERCE



REÇU EN PREFECTURE
le 11/05/2026
Application agréée E-legalite.com